



ROTAX BELGIAN MAX CHALLENGE

ROUND 3

RÈGLEMENT PARTICULIER



KERPEN
10-11 septembre 2022





1. Organisation & Information Spécifique concernant l'Epreuve

1.1 Organisation & ASN

Organisateur :

Limburg Karting
Damstraat 1
B-3600 GENK
Belgique
Tel.: +32-475-272589
Mail: info@belgianmaxchallenge.be
Web: www.belgianmaxchallenge.be

ASN :

Royal Automobile Club of Belgium
RACB Sport
Rue d'Arlon 53/3
B-1040 BRUXELLES
Belgique
Tel : +32-2-2870911
Mail: sport@racb.com
Web: www.racb.com

1.2 Date & Circuit

Nom de l'épreuve : Rotax Belgian Max Challenge – Round 3
Date : 10-11 septembre 2022

Circuit:
Circuit Erftlandring
Steinheide Kartbahn – 50170 Kerpen (Allemagne)
Tel. : +49 22 75 91 32 14

Cette épreuve sera disputée en conformité avec le Code Sportif International 2022 de la FIA et ses annexes, les bulletins officiels de la FIA et de la CIK-FIA, le Code Sportif National 2022 du RACB Sport, les Règlements Techniques de la CIK-FIA, le Règlement Sportif et Technique du Rotax Belgian Max Challenge 2022 et le présent Règlement Particulier.

Ce Règlement Particulier a été approuvé par le RACB Sport avec le numéro de VISA: K-M-RBMC-M61b (02/09/2022).

2. Particularités Circuit

- Longueur : 1.107m
- Sens de la Course : contre les aiguilles du montre
- Pole position : à droite





3. Meeting

- Timing : voir annexe
- Contrôle Technique : Parc-Ferme – Servicing Parc Area
- Contrôle des Licences : Tour de Contrôle à côté du Start-Finish
- Briefing : Tour de Contrôle à côté du Start-Finish
- Panneau d’Affichage : panneau d’affichage virtuel
- Prix & Awards :
 - Coupes pour le top 3 de chaque classe (top 5 Micro Max et Mini Max)
 - Coupes d’échange pour les Rookies en Micro Max, Mini Max et Junior Max

4. Officiels de l’Epreuve

- **Commissaires Sportifs**
 - Wim COOLS (BEL) – président – lic. RACB 3481
 - Peter GEENS (BEL) – lic. RACB 3116
 - Alexandre MAGIS (BEL) – lic. RACB 3206
- **Directeur de Course**
 - Rick HUISKENS (NDL) – lic. KNAF 27735
- **Directeur de Course adjoint**
 - Brian KROON (NDL) – lic. KNAF tbc
 - Tom VROEGINDEWEIJ (NDL) – lic. KNAF 30619
 - Wim VAN BURGH (NDL) – lic. KNAF 26754
- **Starter / Finisher**
 - Roy HUISKENS (NDL) – lic. KNAF tbc
- **Commissaires Techniques RACB Sport**
 - Christian THONON (BEL) – responsable – lic. RACB 2579
 - Brigitte BOONE (BEL) – lic. RACB 4107
 - Mario D’ANGELO (BEL) – lic. RACB 3897
- **Médecin**
 - Dr. Guy VEREECKEN (BEL) – lic. RACB 3401
- **Timing**
 - Ger SCHROUFF (NDL) – lic. KNAF 33112
 - Peter DIEMEL (NDL) – lic. KNAF tbc
 - Ricardo DIEMEL (NDL) – lic. KNAF tbc
- **Secrétariat/Relations Concurrents**
 - Kristine SCHOEMANS (BEL) – lic. RACB 3823
- **Juges de Fait (conf. art. 11.16.3 ISC)**
 - Brian KROON (NDL) – lic. KNAF tbc
 - Christian THONON (BEL) – lic. RACB 2579
 - Wim VAN BURGH (NDL) – lic. KNAF 26754





- **Servicing Parc Area**

- Peter VANDERHEYDEN (BEL) – responsable – lic. RACB 3400
- Ludo MIGALSKI (BEL) – lic. RACB 3860
- Pasty PEETERS (BEL) – lic. RACB 3837
- Filip SCHOEMANS (BEL) – lic. RACB 3859

5. Divers

Le paddock du circuit Karting des Fagnes est ouvert pour l'installation à partir du jeudi 8 septembre 2022 à partir de 09h00, sous la responsabilité de Limburg Karting. Le paddock est ouvert du vendredi 9 septembre au dimanche 11 septembre de 07h30 à 20h00.

Chaque concurrent/pilote doit respecter le règlement du circuit.

Infractions au niveau milieu seront punies avec une amende de € 500,00. Cette amende doit être payée auprès de l'organisateur.

L'échauffement statique des moteurs est interdit selon art. 2.14.Q des *General Prescriptions of the International Karting Regulations*.

Les voitures privés, caravans et mobilhomes sont interdits dans le paddock. Le logement sur les terrains avoisinants est interdit.

Sur ordre des pompiers et pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit d'utiliser tout appareil risquant de provoquer le feu sur tout le terrain. Il est également interdit de cuisiner dans le paddock. Toutes les infrastructures de catering seront installées à l'extérieur du paddock, à un emplacement désigné par l'Organisateur. Chaque infrastructure devra être équipée du nombre d'extincteurs à poudre de 6 KG du type ABC équivalent au nombre de karts hébergés dans celle-ci. Chaque infrastructure pourra être contrôlée et en cas de non-respect des règles, le pilote, concurrent ou team concerné sera obligé de se mettre en conformité. Dans le cas contraire, le concurrent, pilote ou team sera convoqué par le Collège des Commissaires Sportifs.

En cas de divergences d'interprétation du présent règlement, seul le texte néerlandais fera foi.

